

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-59

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **9**
votants : **10**

OBJET :
FONDS DE CONCOURS 2022-2023

Date de convocation du Conseil : **25 septembre 2023**
Affichée le : **25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **03 octobre 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, HALLER Sandrine, MEYNARD Amél**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, OVIDE Arnaud,
POTY Michel, REREAU Damien.

Mr HALLER Lionel, absent, donne pouvoir à Mme HALLER Sandrine,

Excusée : **BERNARD Magali**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Mr Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune sollicite son Fonds de Concours auprès de la Communauté des Communes de l'Estuaire pour les exercices 2022 & 2023 ; l'objectif étant de clôturer la phase d'investissement liée à l'ensemble de l'Aire de Jeux, le City-Stade, l'Aire de Fitness et l'Aménagement de la rue de l'Ecole.

Les conditions d'attribution impliquent que le Fonds de Concours doit être au moins égal à la part d'autofinancement de la commune et que cumulé aux subventions acquises le total des financements publics ne doit dépasser 80 % du projet.

Après avoir présenté le tableau d'investissement concernant chaque projet, M. Le Maire propose de mettre à jour le plan de financement des investissements au cours des années 2022 & 2023 comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 033-213303746-20231003-D202359FCONCOU-DE

SLOW

COMMUNE	FONDS CONCOURS 2022-2023	NATURE DU PROJET (par opération)	MONTANT HT PREVISIONNEL	MONTANT HT REALISE	SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS OBTENUES	AUTO-FINANCEMENT	AUTO-FINANCEMENT	FONDS DE CONCOURS	
							PREVISIONNEL	REALISE	VERSEMENT demandé	
ST AUBIN DE BLAYE	100 801,34 €	Equipement								
		City stade & Fitness	73 772,77 €	73 772,77 €	49 804,00 €	49 804,00 €	23 968,77 €	14 754,55 €	9 214,22 €	
		Sous total 1	73 772,77 €	73 772,77 €	49 804,00 €	49 804,00 €	23 968,77 €	14 754,55 €	9 214,22 €	
		Voirie								
		Aménagement Rue Ecole	76 775,83 €	76 775,83 €	7 807,07 €	7 807,00 €	68 968,76 €	68 968,83 €	34 484,42 €	
		Sous total 2	76 775,83 €	76 775,83 €	7 807,07 €	7 807,00 €	68 968,76 €	68 968,83 €	34 484,42 €	
		Equipement								
		Aire de jeux	115 874,04 €	115 874,04 €	51 139,00 €	25 519,00 €	90 355,04 €	45 177,52 €	45 177,52 €	
		Sous total 3	115 874,04 €	115 874,04 €	51 139,00 €	25 519,00 €	90 355,04 €	45 177,52 €	45 177,52 €	
		Equipement								
		Cour Ecole	17 941,28 €	17 941,28 €	- €	- €	17 941,28 €	8 970,64 €	8 970,64 €	
		Sous total 1	17 941,28 €	17 941,28 €	- €	- €	17 941,28 €	8 970,64 €	8 970,64 €	
		Equipement								
		Aménagement Autres	15 288,38 €	15 288,38 €	- €	- €	15 288,38 €	12 333,84 €	2 954,54 €	
Sous total 2	15 288,38 €	15 288,38 €	- €	- €	15 288,38 €	12 333,84 €	2 954,54 €			
TOTAL			299 652,30 €	299 652,30 €	108 750,07 €	83 130,00 €	216 522,23 €	150 205,38 €	100 801,34 €	

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- De demander à la Communauté des Communes de l'Estuaire de lui verser le Fonds de Concours pour la période 2022-2023 pour la somme de 100.801,34 €
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 03 octobre 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Amélie MEYNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE

